

Document

La suppression du juge d'instruction est « *inacceptable en l'état* », selon Renaud Van Ruymbeke.

Le projet de suppression du juge d'instruction du président Nicolas Sarkozy est "*inacceptable en l'état*" car "*il va à l'encontre des libertés individuelles*", estime Renaud Van Ruymbeke, juge d'instruction au pôle financier de Paris, dans un entretien au "Journal du Dimanche".

Selon le magistrat, la réforme voulue par le chef de l'Etat transfère les prérogatives du juge d'instruction au parquet "*sans assurer le préalable indispensable à une telle évolution, à savoir l'indépendance des procureurs*".

De plus, "*demain, si on supprime le juge d'instruction, qui est un magistrat indépendant*", on transfère "*les affaires les plus complexes et les plus sensibles*" à un magistrat du parquet "*qui, lui, dépend du pouvoir*", ajoute M. Van Ruymbeke. "*C'est une régression des libertés*".

Le magistrat estime également que "*l'absence du juge d'instruction renforcera les pouvoirs du parquet et de la police*". "*Nous assistons à une véritable reprise en main de l'institution judiciaire par le pouvoir politique*", déplore-t-il, estimant que "*la réforme annoncée par M. Sarkozy sonne le glas des affaires politico-financières*".

Selon lui, "*si l'objectif est véritablement de mieux protéger les libertés individuelles, il suffit dans le système actuel de prévoir la présence de l'avocat dès la première heure de la garde à vue au stade de l'enquête*".

(AP 11.01)